



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 24 février 2026]

Date de la convocation

18 février 2026

Date de mise en ligne

26 février 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23

Procurations : 5

Votants : 28

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, David AMALRIC, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Anne DUBIER, Martine MOSTARDI, Dany PORTES, Martine BOISSIERE, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Jean BATAILLOU, Thomas DOMENECH, Martine VIOLETTE, Daniel RIBES, Laurent SQUASSINA, Arnaud ELGOYHEN, Dominique BOYER, Thierry BODDI, Corinne DARMANI *Conseillers*.

Absents et représentés : Christel PALIS, Christelle HARDY, Elisa GILLET, Jean-Marc AGUERRE, Antony MOUSSU

Absents : Gabriel CARRAMUSA, Lahcene BAAZIZ, Pierre TRANIER, Marie MONTELS, Christophe WATTRELOT

N° 008/ 2026

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Rénovation de la piscine Pichery : demande de fonds de concours

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil de communauté de l'Agglomération Gaillac Graulhet a par délibération du 8 décembre 2025 approuvé la mise en place d'un fonds de concours pour la rénovation des piscines municipales.

Ce dispositif présenté dans le rapport de la CLECT du 23/06/2025 (délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2025) s'inscrit dans la mise en œuvre et le financement du savoir nager permettant ainsi l'égalité d'accès aux piscines pour toutes les écoles du territoire communautaire.

Pour la commune de Gaillac, l'enveloppe prévisionnelle est de 450 000 € calculée sur la base d'un nombre de 300 séances annuelles de savoir-nager mis à disposition des écoles de la communauté d'agglomération par convention, à raison de 1 500 € par créneau.

Les travaux concernés pour la piscine Pichery sont en partie réalisés (traitement air, eau, vestiaires, ...) et d'autres restent à faire notamment l'étanchéité des bassins.

Le coût global du projet est évalué à 1 829 301 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet l'attribution d'un fonds de concours de 450 000 € pour les travaux de rénovation de la piscine Pichery,
- D'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total de l'opération	1 829 301 € HT
Eta (acquis)	518 422 €
Région (acquis)	110 000 €
Département (acquis)	155 527 €
Communauté d'Agglomération Gaillac – Graulhet (Fonds de concours)	450 000 €
VILLE DE GAILLAC autofinancement	595 352 €

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'engagements à conclure avec la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet annexée à la présente délibération.

VOTES POUR : 26

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet l'attribution d'un fonds de concours de **450 000 € pour les travaux de rénovation de la piscine Pichery,**

ADOpte le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'engagements à conclure avec la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet annexée à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL



Fait à Gaillac le 25 février 2026